



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **11 avril 2023**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Samuel Boudreault, maire de la municipalité.

Est également présent, Monsieur Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h30.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 14 mars 2023
- 4 - CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Embauche adjointe administrative, Madame Jeannine Jacques
 - 5.2 - Service d'accompagnement pour la restructuration administrative
 - 5.3 - Paiement Assurance / MMQ
 - 5.4 - Embauche aide saisonnier, Monsieur Michael Rhéaume
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie
- 7 - VOIRIE MUNICIPALE
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU
 - 8.1 - Achat d'une pompe doseuse de chlore
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL
 - 11.1 - Vente du lot n. 6 482 362 / rue du Boisée
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
 - 12.1 - Adoption du règlement 399-2023 relatif à la démolition d'immeuble
 - 12.2 - Modification résolution 3333-03-2023: Comité de démolition

- 12.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE
 - 13.1 - Contribution municipale au service de garde de la semaine de Relâche
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 14.1 - Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles MR dans la MRC de Lotbinière et hors MRC
- 15 - BIBLIOTHÈQUE
 - 15.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2023
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE
- 17 - DIVERS
 - 17.1 - Modification à la résolution numéro 3318-02-2023 - Brunch pour les nouveaux arrivants
 - 17.2 - Demande de renouvellement de la résolution 2785-06-2021 / Propriété de Monsieur Pierre Sylvain
 - 17.3 - Demande d'autorisation de dépôt temporaire de marchandise sur le terrain de la salle communautaire
 - 17.4 - Dons aux festivals et événements locaux 2023
 - 17.5 - Création d'un Fonds pour soutenir des initiatives donnant accès à des aliments variés et de qualité
 - 17.6 - Création d'un Fonds pour soutenir le développement du sport
 - 17.7 - Rabais à la programmation loisirs pour la pratique de sport chez les jeunes
 - 17.8 - Autorisation d'aide de financement pour le brunch des nouveaux arrivant 2023
- 18 - ADOPTION DES COMPTES
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de mars 2023
- 19 - CORRESPONDANCES
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 24 - POINTS D'INFORMATION

3339-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit accepté tel que présenté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 14 mars 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3340-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Embauche adjointe administrative, Madame Jeannine Jacques

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'une adjointe administrative pour exécuter les tâches de bureautique;

ATTENDU QUE nous avons affiché un offre d'emploi pour ce poste et que nous avons reçu quatre curriculum vitae;



ATTENDU QUE l'une des candidatures correspond aux besoins de la municipalité;

3341-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- D'embaucher Madame Jeannine Jacques au poste d'adjointe administrative aux conditions présentés à son contrat de travail;
- QUE Madame Jacques débute son emploi dès que possible

5.2 - Service d'accompagnement pour la restructuration administrative

ATTENDU QUE la Municipalité veut se doter de nouveaux outils de gestions et de procédures qui rentrent dans les tendances d'efficacité et d'efficience administrative;

ATTENDU QUE la municipalité veut améliorer ses processus de travail;

3342-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu;

- De requérir au service de MMB et co. à un taux horaire de 75 \$/heure pour une période d'approximativement 9 mois.

5.3 - Paiement Assurance / MMQ

ATTENDU QUE la mutuelle des municipalités assure la municipalité ainsi que tout son matériel roulant;

3343-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le paiement des assurances au montant de 43 625,07 \$ au poste budgétaire 219 000 422.

5.4 - Embauche aide saisonnier, Monsieur Michael Rhéaume

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un employé pour effectuer diverses tâches manuelles, principalement pendant l'été;

ATTENDU QUE M. Michael Rhéaume a été rencontré par la municipalité et que celui-ci répond aux exigences du poste;

3344-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité :

- D'embaucher Monsieur Michael Rhéaume au poste d'aide saisonnier aux conditions présentées à son contrat de travail;
- QUE Monsieur Michael Rhéaume débute son emploi dès que possible.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Lefrançois, pompier pour la municipalité, convient qu'il est en conflit d'intérêt avec cette résolution. Monsieur Lefrançois se retire de cette décision;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain désirent présenter un projet de modification d'entente sur la fourniture de service de formation en

sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

ATTENDU QUE le responsable du centre de formation est venu présenter au comité de sécurité incendie le projet d'achat du camion autopompe usagé de la municipalité de Saint-Sylvestre;

ATTENDU QUE l'achat de ce camion permettra au centre de formation l'ajout d'un service ayant pour but dans un premier temps de combler les besoins en formation reliés à cet équipement et dans un deuxième temps de mettre ce véhicule à la disposition des municipalités de façon temporaire, en cas de bris ou de réparation;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie de la MRC de Lotbinière recommande aux municipalités l'ajout d'un service à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

3345-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage s'engage à participer au projet de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans la MRC de Lotbinière et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Agapit organisme responsable du projet.

7 - VOIRIE MUNICIPALE

8 - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU

8.1 - Achat d'une pompe doseuse de chlore

ATTENDU QUE la Municipalité doit offrir à ses citoyens de l'eau potable qui répond aux normes gouvernementales;

ATTENDU QU'une des pompes doseuses de chlore nécessaire à la qualité de l'eau n'était plus fonctionnelle;

3346-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu :

- D'autoriser la dépense à SM EAU Expert de 3 625.16 \$ avec taxes pour l'achat d'une nouvelle pompe doseuse de chlore;
- À noter que la vieille pompe pourra servir pour récupérer certaines pièces;
- Et que la dépense soit prise au poste Budgétaire 241 300 527, Réserve entretien imprévu.

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

11.1 - Vente du lot n. 6 482 362 / rue du Boisée

ATTENDU QUE la municipalité désire vendre le terrain résidentiel situé sur la rue du Boisée, matricule 6 482 362;

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Asselin est intéressé à l'achat de ce terrain;

ATTENDU QU'une offre d'achat verbale a été entendue pour l'achat de ce terrain situé sur la rue du Boisée, lot 6 482 362;



3347-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu :

- QUE Monsieur Samuel Boudreault, maire de la municipalité et Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, soient comme ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entière effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1 - Adoption du règlement 399-2023 relatif à la démolition d'immeuble

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage est une municipalité régie par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et notamment assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du 14 mars 2023;

ATTENDU QUE le Projet de règlement a été déposé à la séance du 14 mars 2023;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue à la séance du 11 avril 2023;

3348-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité :

- Que dispense de lecture soit donnée pour ce projet de règlement, tous ayant reçu copie de celui-ci au moins 72 h avant la tenue de la présente séance et déclarant en avoir pris connaissance;
- D'adopter le projet de règlement 399-2023 relatif à la démolition d'immeuble;
- Que le projet de règlement 399-2023 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires.

12.2 - Modification - Résolution 3333-03-2023: Comité de démolition

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du 14 mars en rapport aux membres qui siègent sur le comité de démolition;

ATTENDU QUE cela se rapporte à la résolution numéro 3333-03-2023;

3349-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu :

- Que Mesdames Andréanne Boulanger et Marie-Pierre Fortin, ainsi que Monsieur Patrick Lefrançois soient et sont nommés à titre de membre du comité de démolition ayant droit de vote;
- Que Claude Yockell, soit et est nommé à titre de membre substitut du comité de démolition;
- Que le Conseil municipal désigne Madame Andréanne Boulanger, à titre de présidente lors des séances du comité de démolition;

12.3 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QU'un avis de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 449 988 du cadastre du Québec, correspondant à une superficie de 5,03 hectares, propriété de Ferme Pied de la Côte Inc. en faveur du Développement EDF Renouvelables Inc.;

ATTENDU QUE la présente demande à la CPTAQ vise une utilisation à des fins autre qu'agricole d'une partie du lot 4 449 988 du cadastre du Québec pour l'installation d'un mât de mesure de vent temporaire en lien avec un projet éolien;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de cette Loi;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation à la CPTAQ sur une partie du lot 4 449 988 du cadastre du Québec est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autre emplacement sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande :

3350-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu :

- Que le conseil municipal appui la demande d'autorisation formulée par Développement EDF Renouvelables Inc. auprès de la CPTAQ afin de permettre l'implantation d'un mât de mesure de vent temporaire pour un projet éolien.

13 - SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

13.1 - Contribution municipale au service de garde de la semaine de Relâche

ATTENDU QUE l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice de Beaurivage a offert un service de garde pour la semaine de relâche 2023 à 27 enfants de Saint-Patrice;

ATTENDU QUE la municipalité avait déjà budgété un montant pour les monitrices au terrain de jeux;

3351-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la dépense de 2 000 \$ pour couvrir les frais de salaire non subventionnés dans le cadre du service de garde pour la semaine de Relâche 2023;
- De puiser cette dépense au poste budgétaire 270 150 112 SUBVENTION TJ - MONITRICE – OTJ.

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

14.1 - Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans la MRC de Lotbinière et hors MRC

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain (pour la MRC de Lotbinière), Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise (pour la MRC de Bécancour) et Villeroy (pour la MRC de L'Érable) désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles (MR) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette initiative résulte d'une discussion tenue le 8 mars 2023 à Saint-Agapit lors du forum des maires;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage a pris connaissance du cahier de charge préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude.

EN CONSÉQUENCE,

3352-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant le regroupement progressif des services de collecte des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts. Dans le ce cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par l'organisme responsable via le surplus PGMR de la MRC de Lotbinière appartenant d'emblée aux 23 municipalités participantes;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable dudit Projet.

15 - BIBLIOTHÈQUE

15.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2023

3353-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la bibliothèque Florence-Guay avec modifications;

REVENUS : 900 \$
DÉPENSES : 5 064,00\$
DÉFICIT : 4 164,00\$

Montant à payer par la Municipalité : 4 164 \$ selon le calendrier de versement suivant :

Avril 2023 : 1 388\$, Juin 2023: 1 388\$ et Août 2023: 1 388\$

- La part de la Municipalité sera payable en 2023 et prévue au budget 2023;
- Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70230 991 – Subvention Bibliothèque.

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

17.1 - Modification à la résolution numéro 3318-02-2023 - Brunch pour les nouveaux arrivants

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du 14 février en rapport au numéro de compte pour le paiement du brunch pour les nouveaux arrivants du 12 mars 2023 (point 17.01 Autorisation de paiement du brunch pour les nouveaux arrivants);

ATTENDU QUE cela se rapporte à la résolution numéro 3318-02-2023;

3354-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité :

- De modifier le numéro de compte 219 000 922 - Relations publiques par le numéro de compte 219 000 992 - Relations publiques

17.2 - Demande de renouvellement de la résolution 2785-06-2021 / Propriété de Monsieur Pierre Sylvain

3355-04-2023

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé l'utilisation du lot 4 449 713 en entreposage commercial, propriété de Monsieur Pierre Sylvain;

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser pour 2023 l'utilisation du terrain, lot 4 449 713 pour l'entreposage commercial de la Coopérative BMR de la Municipalité de Saint-Patrice.

17.3 - Demande d'autorisation de dépôt temporaire de marchandise sur le terrain de la salle communautaire

ATTENDU QUE la municipalité une demande d'autorisation de dépôt temporaire de marchandise sur le terrain de la salle communautaire pour la saison estivale;

ATTENDU QUE la municipalité désire aider la Coop St-Patrice dans son développement;

3356-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Sylvie Laplante et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser La Coop St-Patrice à utiliser la partie droite de la salle communautaire pour le dépôt de marchandise pour 2023.

17.4 - Dons aux festivals et évènements locaux 2023

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir ses organismes locaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de la démarche de planification stratégique, plus de 70% de la population affirme participer aux festivals et événements organisés à Saint-Patrice et que la population croit que la municipalité devrait soutenir ces organismes;

ATTENDU QUE la municipalité considère que cet aide apportera des retombées auprès des commerces de la municipalité;

3357-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité d'autoriser les montants suivants :

- Festival à la grange : 600 \$
- Fêtes nationales de Saint-Patrice : 600 \$
- Saint-Patrice en Boucane : 200 \$
- De puiser ces dépenses au poste 270 290 991 SUBVENTION LOISIRS.

17.5 - Création d'un Fonds pour soutenir des initiatives donnant accès à des aliments variés et de qualité

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un plan d'action 2022-2027 découlant sa Politique de la famille des jeunes aux aînés au mois de juillet 2022;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à réaliser un certain nombre d'actions d'ici 2027, dont la création d'un Fonds pour soutenir les initiatives donnant accès à des aliments variés et de qualité;

ATTENDU QUE cette action a pour objectif d'augmenter l'accès à des aliments tracteurs aux citoyens, afin d'améliorer l'habitat et le milieu de vie des familles et des aînés;

3358-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu d'autoriser les montants suivants :

- 200 \$ à l'organisme Lien Partage pour soutenir leur service de popotte roulante à Saint-Patrice;
- 200 \$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb pour les soutenir dans leur projet de Paniers de Noël;
- 200 \$ à l'Oeuvre des terrains de jeux pour leur projet de jardins communautaires (Jardins de Françaises);



- 400 \$ au comité du marché public, afin d'opérer un marché pour une deuxième année;
- De puiser ces dépenses au poste 263 700 999 KIOSQUES DES JARDINS pour un total de 1 000 \$

17.6 - Création d'un Fonds pour soutenir le développement des sports

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir le développement des sports en Lotbinière;

ATTENDU QUE dans le cadre de la démarche de planification stratégique, plus de 80% des adolescents de Saint-Patrice affirment être très intéressés à ce que la municipalité puisse soutenir les Fédérations sportives dans le développement des sports dans Lotbinière sud;

ATTENDU QUE la municipalité considère qu'une subvention aux joueurs apporterait des retombées positives auprès des jeunes de sa population;

ATTENDU QUE les résidents de St-Patrice devront fournir une preuve de paiement des frais d'inscription à la municipalité afin de bénéficier de la contribution de celle-ci;

3359-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Madame Sylvie Laplante, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser une subvention de 20 \$ par jeune résidant de Saint-Patrice et inscrit à un sport offert par une Fédération reconnue en Lotbinière.
- De puiser ces dépenses au poste 270 290 991 SUBVENTION LOISIRS.

17.7 - Rabais à la programmation Loisirs pour la pratique de sport chez les jeunes

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir le sport chez les jeunes;

ATTENDU QUE la municipalité propose une programmation de loisirs intermunicipale, trois à quatre fois par année en collaboration avec la municipalité de Saint-Sylvestre;

ATTENDU QUE la municipalité considère que la pratique de sport chez les jeunes a des effets bénéfiques sur leur développement et leur santé;

ATTENDU QUE la municipalité délègue à l'Œuvre des terrains de jeux de St-Patrice les opérations financières reliées aux inscriptions et aux paiements des professeurs;

ATTENDU QUE l'Œuvre des terrains de jeux de St-Patrice devra fournir la liste des jeunes de St-Patrice inscrits aux activités sportives à la programmation d'activité et devra émettre une facture à la municipalité;

3360-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité :

- D'autoriser un rabais de 20% applicable sur les frais d'inscription à une activité sportive de la programmation intermunicipale de loisirs destinée aux enfants, afin de favoriser l'activité physique chez les jeunes résidents de Saint-Patrice.
- De puiser ces dépenses au poste 270 290 991 SUBVENTION LOISIRS.

17.8 - Autorisation d'aide de financement pour le brunch des nouveaux arrivant 2023

ATTENDU QUE les organismes de St-Patrice se sont associés pour organiser le brunch de la St-Patrice le 12 mars dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a profité de cette occasion pour souligner ces nouveaux arrivants des années 2020, 2021, 2022 et 2023 et qu'elle souhaite soutenir les événements et festivals sur son territoire;

3361-04-2023

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER la dépense de 500 \$ pour une aide de financement à l'organisation du brunch 2023 de la Saint-Patrick, paiement fait à la Fabrique Sainte-Mère de Jésus;
- Que les fonds nécessaires soient puisés à même le compte 219 000 992 - Relations publiques.

18 - ADOPTION DES COMPTES

18.1 - Comptes à payer pour le mois de mars 2023

3362-04-2023

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :

- Que les comptes et les prélèvements automatiques soient autorisés pour le mois de mars 2023 et que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour une total de 89 789.33 \$

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

3363-04-2023

22 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 11 avril 2023 est fermée à 20h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



Samuel Boudreault, maire



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de mars 2023



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier